

Etf240805



Madame DONNETTE
Présidente de l'Association
En Toute Franchise
1 Rue François Boucher
13700 MARIGNANE

Marseille, le 24 août 2005

Madame,

En réponse à votre Fax de ce jour, je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai indiqué hier oralement au sujet des Arrêtés municipaux de la Ville de Grans des 11 Mai et 3 Juillet 1992 relatifs à la modification du POS de l'époque et de sa zone NAE 2.

Nous n'étions pas équipés à cette époque des moyens nécessaires pour instruire ce type de dossier, aussi nous ne pouvons trouver trace d'un avis formulé lors de l'Enquête Publique.

Nous en sommes désolés. Je vous indique par ailleurs que je ne suis plus habilité depuis quelques années à traiter des problèmes d'Urbanisme Commercial, ceux -ci relevant du Pôle Urbanisme Commercial dont la mission est d'instruire les dossiers de demande d'autorisation soumis à la CDEC. Le présent projet de création d'un ensemble commercial sur Grans est donc du ressort de ce pôle et lui sera donc transmis par la préfecture par les voies réglementaires habituelles.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération distinguée.

Bernard QUERETTE

B. Querette